

PLAN DIRECTEUR DE **CONSERVATION** ET DE **GESTION** DES **MILIEUX NATURELS**



Ville de
MONT-TREMBLANT

1 MISE EN CONTEXTE

L'abondance et la diversité des milieux naturels sur le territoire de Mont-Tremblant constituent l'une de ses plus grandes richesses. Non seulement ces milieux naturels contribuent à la beauté du paysage, mais ils fournissent également des services écosystémiques indispensables au maintien de la qualité de vie de la population, tant humaine qu'animale.

Mont-Tremblant joue un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité pour la région des Laurentides. En effet, la portion nord du territoire est comprise dans l'un des principaux noyaux de conservation de la région : le parc national du Mont-Tremblant. Un important corridor écologique, identifié par Éco-corridors laurentiens dans le cadre d'une analyse de

connectivité à l'échelle régionale, traverse d'ailleurs la portion sud-est du territoire.

Malheureusement, à Mont-Tremblant comme ailleurs dans le monde, les milieux naturels font face à de nombreuses pressions locales, comme le développement immobilier et l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes, mais aussi globales, notamment avec les changements climatiques. Ces pressions peuvent entraîner des pertes en termes de nombre, de diversité, d'étendue et, par le fait même, de fonctionnalité des écosystèmes.

Dans ce contexte, il est essentiel de poser des actions concrètes afin de maintenir les services rendus par la nature et de limiter la perte de milieux naturels.

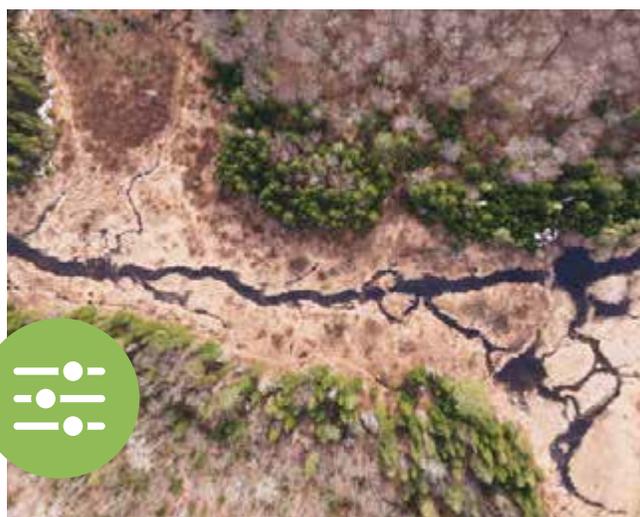
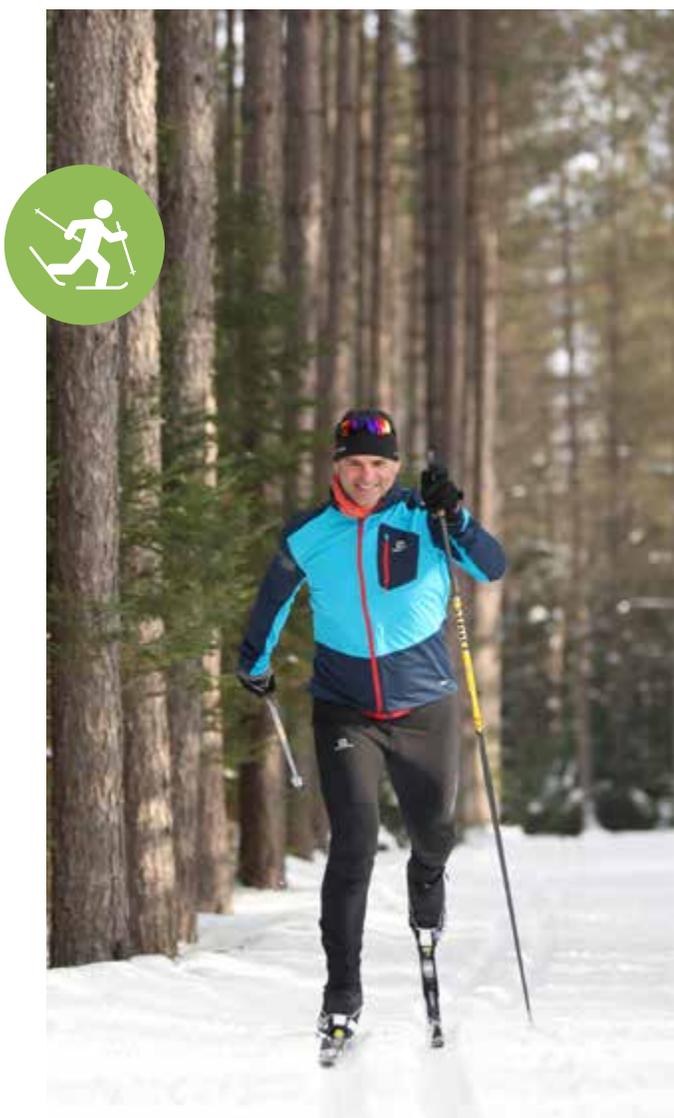


Qu'est-ce qu'un service écosystémique?

Par ses services écosystémiques, la nature procure des bienfaits à l'ensemble des êtres vivants, contribuant ainsi à maintenir ou améliorer les conditions de vie humaine sur la planète. Ils peuvent être divisés en différents groupes de services, dont voici les principaux :

-  Services d'approvisionnement : production de biens essentiels à la vie humaine, par exemple la nourriture ;
-  Services de régulation : atténuation de certains phénomènes, par exemple la régulation du niveau de l'eau par les milieux humides ;
-  Services socioculturels : bénéfiques que l'humain tire de sa relation avec la nature, par exemple la pratique des sports de plein air.

Pour être en mesure de fournir ces services, nos écosystèmes doivent être en bonne santé, suffisamment diversifiés et en assez grand nombre.



C'est pourquoi la Ville, en collaboration avec l'organisme Éco-corridors laurentiens, a mis sur pied le Plan directeur de conservation et de gestion des milieux naturels. Par l'élaboration de ce plan, la Ville souhaitait :

1. Identifier les milieux naturels à haute valeur écologique du territoire;
2. Cibler les milieux naturels prioritaires pour la conservation;
3. Établir des objectifs concrets et une stratégie de conservation pour y parvenir;
4. Identifier les meilleurs outils et mesures pour atteindre les objectifs fixés.



Conservation des milieux naturels : une cloche de verre ?

L'idée que la conservation des milieux naturels signifie « mettre sous cloche de verre » tous les milieux naturels est réductrice. Au contraire, la conservation des milieux naturels regroupe un ensemble de pratiques visant la protection, la mise en valeur et la restauration des milieux naturels pour assurer le maintien de la biodiversité et des fonctions écologiques.

- **Protection :** ensemble des mesures visant à maintenir les systèmes ainsi que leurs dynamiques naturelles afin de prévenir ou limiter les menaces à la biodiversité. Cela peut passer par la mise en place d'infrastructures ou encore de moyens légaux qui restreignent l'accès au milieu pouvant aller jusqu'à la fameuse « cloche de verre ».
- **Mise en valeur :** ensemble des mesures qui favorisent une utilisation durable de l'écosystème en limitant les préjudices à la biodiversité et aux fonctions de l'écosystème. La mise en valeur peut inclure l'accès aux milieux naturels pour des activités récréatives ainsi que l'utilisation durable des ressources biologiques.
- **Restauration :** ensemble des mesures qui visent à redonner à un écosystème dégradé son caractère naturel ou d'origine, en rétablissant notamment sa composition, sa structure, sa dynamique et/ou les fonctions écologiques perdues.



2 DÉMARCHE

La protection et la mise en valeur de l'environnement naturel du territoire de Mont-Tremblant sont au cœur des préoccupations de la Ville depuis plusieurs années. Déjà en 2003, la Ville se dotait d'un premier Plan directeur de l'environnement. Constitué de deux tomes, ce dernier brossait un portrait en profondeur de l'environnement naturel du territoire et proposait un plan d'action pour en assurer la protection et la mise en valeur. Ces recommandations ont d'ailleurs mené, en 2008, à l'intégration d'un premier corridor faunique au plan de zonage.

Cette préoccupation a été réitérée par la Ville dans l'une des orientations principales du Plan stratégique 2019-2023 | Destination 2030 – soit de « préserver et mettre en valeur le milieu naturel et ses caractéristiques » –, qui ciblait l'élaboration d'un plan de conservation comme priorité d'intervention. C'est dans cette optique que l'élaboration d'un Plan directeur de conservation et de gestion des milieux naturels a été incluse au Plan d'action en environnement 2021-2025 de la Ville.



ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLAN :

1. Réalisation d'un portrait des milieux naturels du territoire ;
2. Consultation auprès des parties prenantes par l'entremise d'un sondage pour cibler les priorités de la population ;
3. Réalisation d'une analyse multicritère afin de cibler les milieux naturels prioritaires pour la mise en place de mesures de conservation ;
4. Élaboration d'un plan d'action pour atteindre les objectifs fixés.

3 GRAND OBJECTIF DE CONSERVATION

Lors de la 15^e Conférence des Parties (COP15), tenue à Montréal en 2022, la communauté internationale s'est prononcée en faveur de la préservation de la biodiversité mondiale et s'est engagée à protéger au moins 30 % des milieux naturels de la planète d'ici 2030.

À l'échelle provinciale, cet engagement se reflète dans l'objectif 30x30 du gouvernement du Québec, **soit protéger 30 % du territoire d'ici 2030**. L'implication des municipalités et des MRC de l'ensemble de la province est essentielle pour atteindre cette cible.

La Ville de Mont-Tremblant abrite déjà sur son territoire plusieurs aires protégées, dont une portion du premier parc national créé au Québec en 1895, le parc national du Mont-Tremblant, de même que la réserve naturelle de la Rivière-du-Diable. Ces deux aires protégées totalisent une superficie de 6 895,7 hectares, soit un peu plus de 27 % du territoire, tout juste sous l'objectif mondial de protection de 30 % du territoire d'ici 2030.

Consciente de l'importance des milieux naturels dans la préservation de la biodiversité et de l'intégrité écologique des écosystèmes, la Ville souhaite aller encore plus loin dans l'atteinte de cette cible.

3.1 VISION

D'ici 2030, au moins 40 % du territoire de Mont-Tremblant sera protégé. Afin de maximiser les bénéfices environnementaux et sociaux liés à la protection du territoire, cette vision sera guidée par les principes directeurs suivants :

- Maintenir une riche diversité d'écosystèmes et d'espèces ;
- Maintenir un accès à la nature pour l'ensemble de sa population ;
- Limiter la fragmentation des écosystèmes.

A photograph of a wolf standing in a snowy forest. The wolf is the central focus, looking towards the right. The background consists of snow-covered ground and several tree trunks, creating a serene winter scene.

« D'ICI 2030, AU MOINS
40 % DU TERRITOIRE
DE MONT-TREMBLANT
SERA PROTÉGÉ. »

4 PORTRAIT DU TERRITOIRE

86 %
DE MILIEUX NATURELS

Situé dans le Bouclier canadien, le territoire de Mont-Tremblant s'étend sur 24 820 hectares (248,2 km²). Les milieux naturels dominent le paysage avec un total de 21 378 hectares, soit un peu plus de **86 % du territoire**, alors que les milieux anthropiques ne représentent que 3 452 hectares.



FAITS SAILLANTS

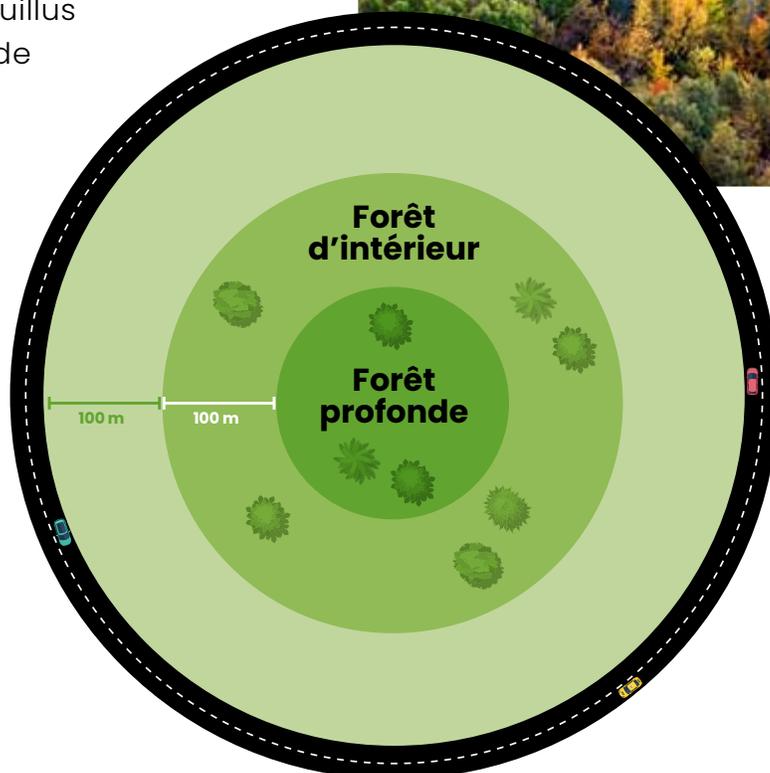
TYPES DE MILIEUX	SUPERFICIE (KM ²)	% DU TERRITOIRE
 Anthropiques	34,52	13,91 %
 Naturels	213,67	86,09 %
TOTAL	248,20	100,00 %

TYPES DE MILIEUX	SUPERFICIE (KM ²)	% DES MILIEUX NATURELS
 Forestiers	186,10	87,09 %
 Aquatiques	14,80	6,93 %
 Humides	12,57	5,89 %
 Ouverts	0,20	0,09 %
TOTAL DES MILIEUX NATURELS	213,67	100,00 %

4.1 MILIEUX FORESTIERS

Les milieux forestiers représentent la catégorie de milieux naturels le plus largement représentée sur le territoire, couvrant 18 610 hectares, soit 75 % du territoire, et représentant **87 % des milieux naturels** présents sur le territoire. Ils sont dominés par les peuplements mixtes (47 %) et les peuplements feuillus (47 %), alors que les peuplements de résineux ne constituent qu'une infime partie des milieux forestiers du territoire (6 %).

Sur les 18 610 hectares de forêt présents sur le territoire, les forêts d'intérieur représentent 12 760 hectares, soit 68,6 % du couvert forestier, dont 9 180 hectares sont des forêts d'intérieur profondes. L'importante représentation de ce type de milieux sur le territoire implique la présence d'importants fragments forestiers non morcelés pouvant accueillir des espèces ayant besoin d'un grand domaine vital.



87 %
DE MILIEUX
FORESTIERS

4.1



Les forêts d'intérieur, une richesse importante !

Une forêt est dite « d'intérieur » ou « profonde » lorsque la distance avec les axes routiers est suffisante pour que les effets de bordures ne soient plus ressentis par la faune et la flore. Ainsi, on parle généralement de forêt d'intérieur à partir d'une distance de 100 mètres et de forêt d'intérieur profonde à partir de 200 mètres.

Ces zones forestières sont essentielles pour certaines espèces sensibles aux modifications de l'habitat qu'engendre l'effet de bordure, notamment par les changements de composition d'espèce ou encore par les modifications du climat associé à une augmentation de la pénétration du rayonnement solaire.



4.2



4.3



4.4

4.2 MILIEUX AQUATIQUES

Les milieux aquatiques représentent un peu moins de **7 % des milieux naturels** de Mont-Tremblant. De nombreux plans d'eau sont présents, dont les principaux sont les lacs Aqueduc, Beauvallon, Bessette, Desmarais, Dufour, Duhamel, Forget, Fortier, Gauthier, Gélinas, Lamoureux, Maskinongé, Mercier, Moore, Ouimet et Tremblant.

Le réseau hydrographique, qui s'étend sur plus de 300 km, compte comme principaux cours d'eau la rivière du Diable, la rivière Cachée, le ruisseau Clair et le ruisseau Noir. Des zones inondables bordent plusieurs de ces cours d'eau et s'étendent sur une superficie d'environ 1 240 hectares.

4.3 MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides répertoriés couvrent 1 257 hectares, soit un peu moins de **6 % des milieux naturels**. Les types de milieux humides prédominants sont les tourbières et

les marécages, qui représentent à eux seuls 83,5 % des milieux humides de Mont-Tremblant et couvrent respectivement 2,2 % et 2 % du territoire. Les étangs et marais représentent quant à eux un peu plus de 15 % des milieux humides présents sur le territoire, couvrant un peu moins de 200 hectares.

4.4 MILIEUX OUVERTS

Les milieux ouverts naturels sont largement sous-représentés sur le territoire de Mont-Tremblant, ne couvrant que **0,09 % des milieux naturels**. Certains milieux anthropisés, comme les milieux agricoles, peuvent cependant être assimilés aux milieux ouverts et devenir des habitats prolifiques pour certaines espèces fauniques et floristiques associées aux milieux ouverts. Sur le territoire de Mont-Tremblant, les milieux agricoles couvrent une superficie de 9 500 hectares, soit 3,8 % du territoire. La majorité des terres agricoles sont situées en bordure de la rivière du Diable, au sud de la ville.

Les espèces champêtres, une cohabitation prolifique entre nature et agriculture !

Les espèces champêtres sont des espèces fauniques ou floristiques qui, par le passé, étaient typiquement associées à certains milieux ouverts. Avec l'arrivée de nouveaux occupants, ces espèces ont pu profiter du défrichage des terres pour l'agriculture et s'adapter aux nouveaux habitats ainsi créés. De nos jours, même si plusieurs de ces espèces ont connu un déclin important depuis l'avènement de l'agriculture industrielle, plusieurs actions simples peuvent être mises en place en collaboration avec les producteurs agricoles afin de favoriser leur protection.





5 L'IMPORTANCE DE LA NATURE POUR LES TREMBLANTOIS ET TREMBLANTOISES

Le sondage réalisé par Éco-corridors laurentiens visait à :

1. Comprendre l'importance des milieux naturels pour la population de Mont-Tremblant;
2. Identifier les principaux enjeux environnementaux pouvant avoir une incidence sur les milieux naturels;
3. Identifier les milieux naturels d'importance pour la conservation aux yeux de la population;
4. Connaître l'intérêt de la population pour la mise en œuvre de mesures de conservation volontaire.

Au total, 473 Tremblantais et Tremblantaises ont répondu à l'appel en participant au sondage portant sur la perception de la population à l'égard de la conservation. En outre, 344 milieux naturels d'intérêt ont été identifiés par les répondants et répondantes.



FAITS SAILLANTS DU SONDAGE

Importance des milieux naturels

- Une forte majorité considère la **protection de la nature** comme étant **très importante 78,2%** ou **importante 19%**.
- La majorité des personnes sondées **81,2%** pense que la **conservation est essentielle**, mais qu'il faut permettre certains usages bien encadrés.
- L'importance accordée aux milieux naturels est principalement liée **à la valeur écologique 19%**, à la valeur **paysagère 16%** et à la valeur **thérapeutique 13%**.

Priorités de conservation

- Les critères de priorisation pour la conservation des milieux naturels devraient tenir compte de la **valeur écologique 11%**, de la présence de **milieux hydriques et humides 10% et 9%** respectivement, de la présence de **forêts exceptionnelles 9%** et de la présence d'une **grande biodiversité 7%**.
- Plusieurs ont aussi souligné que les **milieux contribuant à la régulation du climat** devraient être **priorisés 8%**.

Perception sur l'état des milieux naturels de Mont-Tremblant

- Une grande proportion **45,2%** considère que l'état des milieux naturels du territoire n'est **ni bon ni mauvais**, mais est **inquiète** des **impacts potentiels du développement immobilier intensif** à proximité de ces milieux.

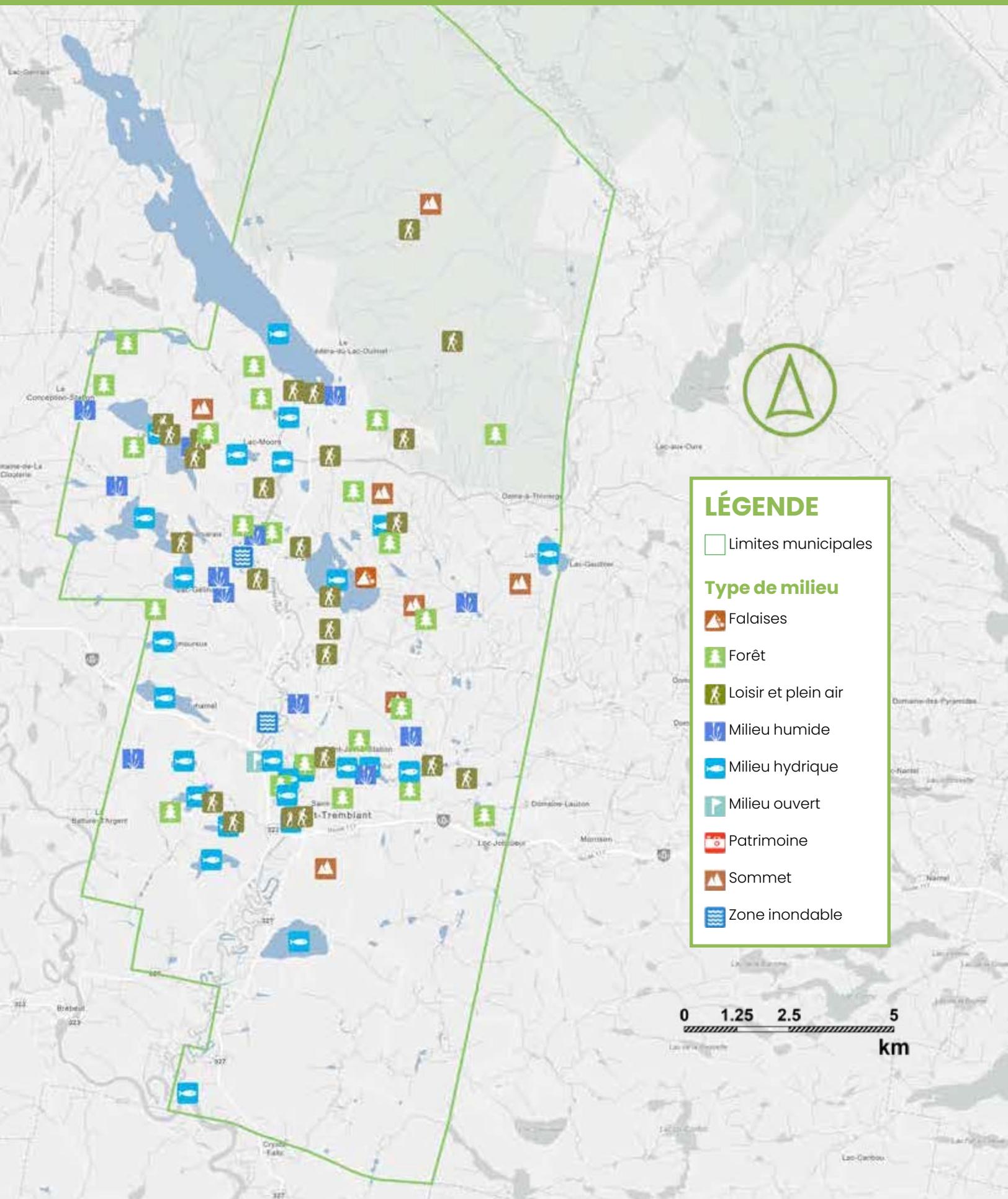
Enjeux importants

- L'**enjeu principal 57,3%** entourant les milieux naturels du territoire identifié par la population est la **perte et la dégradation des milieux naturels**.
- Le **développement résidentiel** a été identifié par la majorité comme la **principale pression** affectant les milieux naturels de Mont-Tremblant **83,9%**.

Conservation volontaire

- Près de la moitié des participants et participantes **47,7%** ont souligné leur désir d'en **apprendre plus sur la conservation volontaire**.

Milieux naturels d'intérêt pour la population de la Ville de Mont-Tremblant



LÉGENDE

□ Limites municipales

Type de milieu

- Falaises
- Forêt
- Loisir et plein air
- Milieu humide
- Milieu hydrique
- Milieu ouvert
- Patrimoine
- Sommet
- Zone inondable

0 1.25 2.5 5
km

6 PRIORISATION DES MILIEUX NATURELS POUR LA CONSERVATION

La priorisation des milieux naturels pour la conservation est basée sur une analyse multicritère ciblant les secteurs d'intervention prioritaires pour la conservation. Cette analyse est un d'outil d'aide à la décision permettant de guider les choix de milieux naturels pour lesquels mettre en place des mesures de conservation.

Les critères retenus pour l'analyse visaient à **évaluer la valeur écologique** du milieu et leur capacité à rendre certains services écologiques, tout en tenant compte des priorités identifiées par la population de Mont-Tremblant lors du sondage. En plus de critères spécifiques aux différents types de milieux, des critères de fonctionnalité ont aussi été utilisés afin de tenir compte, par exemple, de la **connectivité écologique**. Les aires naturelles bénéficiant déjà d'un statut de protection légal ont quant à elles été exclues de l'analyse afin d'axer la priorisation sur les milieux naturels qui ne bénéficient pas déjà d'un tel statut de protection et ainsi guider les actions futures.

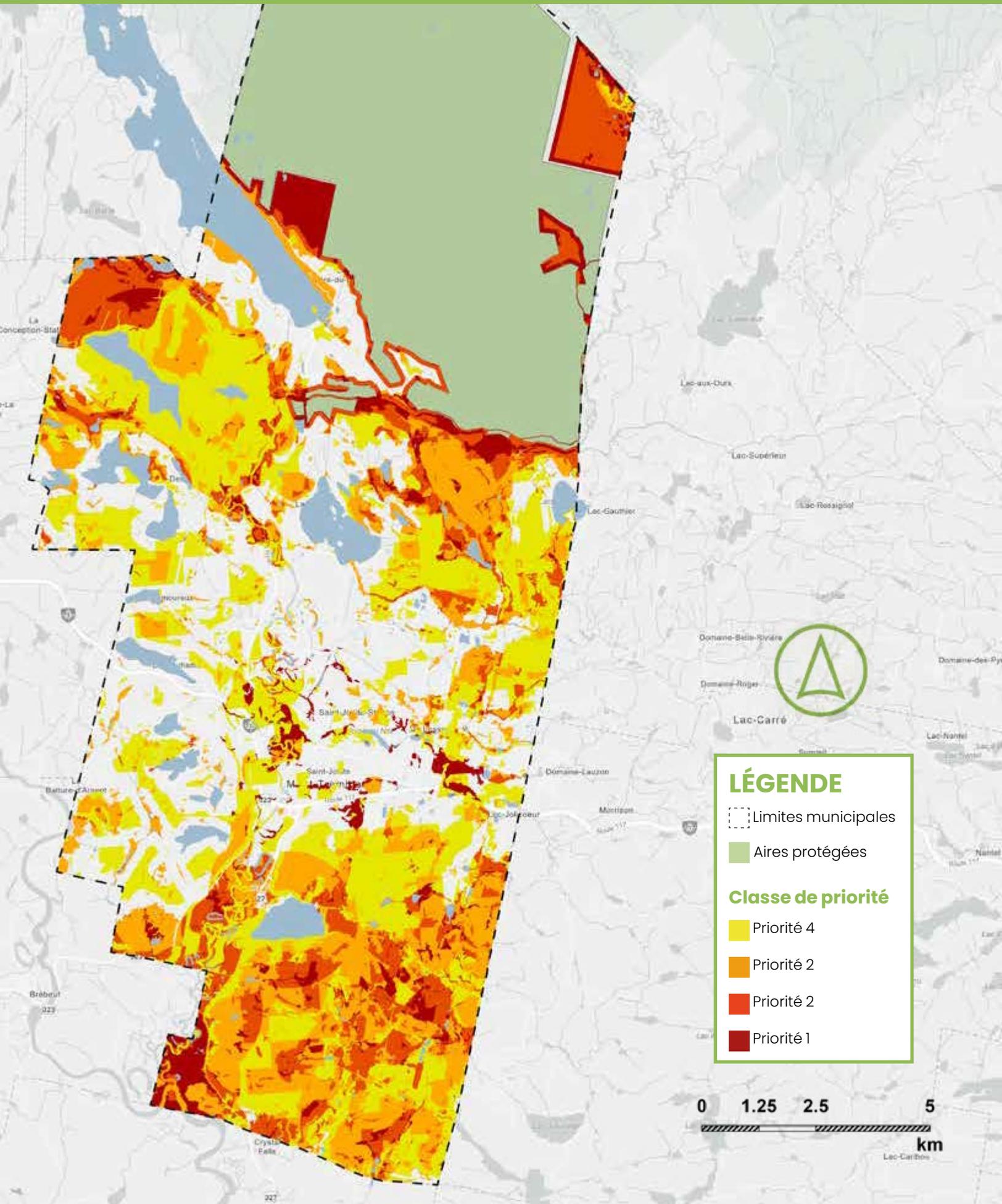
Qu'est-ce qu'une analyse multicritère?

L'analyse multicritère des milieux naturels est une méthode d'évaluation qui vise à analyser et comparer plusieurs critères ou aspects des environnements naturels pour aider à la gestion, à la conservation et à la planification des ressources naturelles. Elle repose sur la considération de multiples facteurs ou critères, ce qui permet de prendre en compte la complexité des écosystèmes et des environnements naturels.



De plus, par souci de considérer les éléments d'importance identifiés dans le cadre du portrait et du sondage auprès de la population, la pondération associée à certains milieux ou critères a été modulée. Par exemple, une importance particulière a été attribuée aux milieux humides compte tenu de leur faible abondance relative sur le territoire et de l'importance de ces milieux aux yeux de la population, comme l'a révélé le sondage.

Priorisation des milieux naturels de Mont-Tremblant selon les services écologiques



7 MISE EN ŒUVRE

Le principal objectif du Plan directeur de conservation et de gestion des milieux naturels de Mont-Tremblant est de permettre la conservation d'au moins 40 % de son territoire d'ici 2030, soit un peu moins de 13 % supplémentaire. Afin d'y parvenir, la Ville orientera ses actions autour des grands axes stratégiques suivants.

AXES STRATÉGIQUES	PRIORITÉS D'ACTION
Assurer la protection des milieux naturels à grande valeur écologique	Favoriser la création d'aires protégées pour les milieux naturels à haute valeur écologique compris dans les classes de priorité 1 et 2.
	Assurer la protection des écosystèmes de grande valeur présents sur les propriétés municipales.
	Établir un programme de suivi de l'intégrité écologique pour les aires protégées du territoire dont la Ville est propriétaire.
Agir à titre d'acteur impliqué dans la conservation du territoire et impliquer les parties prenantes dans les efforts de conservation sur le territoire	Sensibiliser et informer la population sur l'importance des milieux naturels et les différentes mesures de conservation en terres privées.
	Encourager les initiatives de conservation volontaire sur le territoire, incluant la mise en place d'autres mesures de conservation efficaces (AMCE).
	Collaborer avec les différents organismes impliqués dans la protection et la mise en valeur des milieux naturels sur le territoire.
	Collaborer avec les agriculteurs à la réalisation d'aménagements pour les espèces champêtres dans les terres marginales et à la mise en place de pratiques agroenvironnementales.
Favoriser un aménagement durable du territoire	Tenir compte de la priorisation des milieux naturels pour la conservation dans le cadre de la refonte du plan d'urbanisme.
	Renforcer la réglementation pour les milieux sensibles.
	Inclure dans la réglementation des mesures pour limiter la fragmentation des habitats.
	Limiter l'étalement urbain.



AXES STRATÉGIQUES	PRIORITÉS D'ACTION
<p>Assurer le maintien de la connectivité au niveau local et régional</p>	<p>Collaborer avec les différentes instances régionales pour assurer l'adéquation des différentes démarches de conservation en cours et à venir.</p> <p>Élargir la notion de corridor faunique inscrite au plan d'urbanisme pour tenir compte d'espèces plus sensibles aux activités anthropiques.</p> <p>Assurer le maintien de la connectivité entre les noyaux de conservation identifiés sur le plan local et régional.</p> <p>Assurer la protection des milieux naturels d'intérêt situés en périphérie des aires protégées existantes afin de consolider leur protection.</p>
<p>Assurer le maintien d'une riche diversité systémique et spécifique pour assurer la résilience des écosystèmes</p>	<p>Identifier les principales menaces en lien avec les différents types de milieux naturels afin de déterminer un plan d'action spécifique à chacun de ces types de milieux.</p> <p>Identifier les milieux naturels dégradés où la réalisation d'activités de restauration de l'écosystème pourrait s'avérer bénéfique.</p> <p>Augmenter les connaissances en lien avec la diversité faunique et floristique présente sur le territoire.</p> <p>Élaborer un programme de surveillance des ravageurs pour assurer une détection rapide en cas d'épidémie.</p>
<p>Assurer un accès à la nature de qualité pour l'ensemble de la population de Mont-Tremblant</p>	<p>Favoriser la mise en valeur des milieux naturels à proximité des zones plus densément peuplées.</p> <p>Continuer à développer une offre variée de sentiers et de sites d'activités en plein air pour la population.</p> <p>Sensibiliser les usagers du réseau de sentiers à la présence de milieux sensibles et à l'importance du « sans trace ».</p>

8 CONCLUSION

Mont-Tremblant a le privilège d'avoir un territoire composé en grande majorité de milieux naturels de grande superficie. La Ville est toutefois consciente de la fragilité de cette richesse et de l'importance de ces milieux pour le maintien des services écosystémiques essentiels au bien-être de la communauté. C'est pourquoi elle désire entreprendre des actions afin de protéger les milieux naturels du territoire pour la population actuelle, les générations à venir et l'ensemble de la biodiversité.

Le Plan directeur de conservation et de gestion des milieux naturels représente l'engagement de la Ville envers la protection des milieux naturels de son territoire et les objectifs de protection énoncés par la communauté internationale.

Avec 27 % de son territoire bénéficiant déjà d'un statut de protection légal, la Ville de

Mont-Tremblant a pratiquement atteint la cible de 30 % de territoire protégé d'ici 2030 fixée par l'accord international de Kunming-Montréal sur la biodiversité signé dans le cadre de la COP15 à Montréal en 2022.

Or une grande partie des municipalités du Québec n'ont pas la chance, à l'instar de Mont-Tremblant, d'avoir une aussi grande proportion de territoire occupée par de milieux naturels et n'ont plus assez de milieux naturels intacts sur leur territoire pour parvenir à atteindre cette cible.

C'est ce constat qui incite Mont-Tremblant à vouloir dépasser la cible de 30 %, et de **conserver au moins 40 % de son territoire d'ici 2030** afin que, tous ensemble, nous soyons en mesure d'atteindre l'objectif 30x30 à l'échelle provinciale.





Ville de
MONT-TREMBLANT

Le Plan directeur de conservation et de gestion des milieux naturels a été créé par le Service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Tremblant en janvier 2025.

Cette publication est rédigée conformément à la Politique de communication inclusive de Mont-Tremblant. Par un langage neutre et épicène, la Ville souhaite affirmer l'égalité des sexes, tant à l'écrit que dans la société, et s'assurer que les personnes de tout genre se sentent incluses dans ses communications tout comme dans son organisation.